

Freiburg, le 13/04/2023

## Appel à projets dans le domaine de la recherche, de l'innovation et du transfert – 2023

Le groupement européen de coopération territoriale (GECT) « Eucor – Le Campus européen », créé en 2016, regroupe les universités de Basel, de Freiburg, de Haute-Alsace, de Strasbourg ainsi que le Karlsruher Institut für Technologie. Il s'agit du principal acteur de l'enseignement supérieur et de la recherche au sein de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin supérieur. Il a pour objectif de constituer un espace scientifique et académique sans frontières à rayonnement international.

1

Eucor – Le Campus européen attribue un soutien financier « Seed Money » pour l'amorçage de projets transfrontaliers qui se distinguent par leur qualité scientifique et académique, leur originalité et leur pertinence pour le Campus européen.

Deux catégories de financement sont prévues dans le cadre de cet appel à projet : un soutien aux projets dans le domaine de la recherche – y compris les programmes doctoraux –, de l'innovation et du transfert et un soutien aux projets dans le domaine de la formation. Au total, 300 000 € sont mis à disposition pour cet appel en 2023.

### OBJECTIFS

Le soutien Seed Money pour les projets dans les domaines de la recherche – y compris les programmes doctoraux –, de l'innovation et du transfert est destiné à développer et approfondir la coopération entre les universités membres d'Eucor – Le Campus européen. La mutualisation des atouts et compétences spécifiques des universités membres doit permettre l'augmentation de l'attractivité, la visibilité et la compétitivité d'Eucor – Le Campus européen.

Il s'agit avant tout d'un **financement d'amorçage** destiné à des consortiums de projet transfrontaliers nécessitant un soutien temporaire pour préparer une demande de subvention auprès d'institutions nationales ou européennes de soutien à la recherche (par exemple : projets franco-allemands ANR-DFG, les programmes cadres européens pour la recherche et l'innovation, INTERREG Rhin Supérieur, Écoles doctorales internationales de la DFG).

Les projets de recherche communs proposés peuvent avoir pour objet de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée ou une combinaison des deux types de recherche.

**Un soutien financier maximal de 60 000 euros par projet peut être accordé. La durée des projets est de 24 mois maximum. Le financement des projets retenus débutera au plus tôt le 1<sup>er</sup> février 2024.**

## CONDITIONS

L'appel à projets est ouvert aux enseignants-chercheurs et chercheurs référencés au moins au niveau « R2 Recognised Researcher » par la Commission européenne et affectés dans les établissements membres d'Eucor – Le Campus européen.

Le projet doit prévoir une coopération active entre, au minimum, deux universités membres d'Eucor – Le Campus européen d'au moins deux pays. Les projets en partenariat avec trois universités (ou plus) sont fortement encouragés. **Le montant de financement maximum de 60 000 euros ne sera accordé qu'à des projets impliquant au minimum trois universités partenaires.**

La participation de partenaires issus du monde socio-économique (entreprises, administrations), notamment de l'espace du Rhin supérieur, est souhaitée. Ces partenaires ne pourront toutefois pas bénéficier d'un financement direct. Les projets seront gérés au sein des universités membres d'Eucor – Le Campus européen. Le financement de scientifiques dans des établissements en dehors des universités membres du GECT Eucor – Le Campus européen n'est pas possible.

## MODALITÉS DE SOUMISSION ET CALENDRIER

La demande doit être déposée par le porteur de projet sous forme électronique (formulaire en ligne) auprès du secrétariat du GECT Eucor – Le Campus européen **au plus tard le 7 septembre 2023 à 17h00, heure de Bruxelles.**

La demande peut être rédigée intégralement en allemand et français ou uniquement en anglais. Les critères de rédaction sont indiqués dans la notice explicative pour le dépôt de demandes de financement pour les projets dans le domaine de la recherche, de l'innovation et du transfert au sein d'Eucor – Le Campus européen.

Il est recommandé de prendre contact en temps voulu avec les services d'appui à la recherche des universités membres d'Eucor – Le Campus européen.

Le financement des projets retenus débutera au plus tôt le 1<sup>er</sup> février 2024 pour une durée maximale de 24 mois.

## DÉPENSES ÉLIGIBLES

Les dépenses éligibles dans le cadre du projet sont les suivantes :

- le recrutement de personnel (post-doctorant, doctorant, personnel technique, étudiants vacataires, etc.), sachant que le poste du porteur de projet n'est pas éligible ;
- les frais de fonctionnement ;
- les frais de mission ;
- les frais liés au recours à des compétences externes ;
- l'organisation de colloques et d'ateliers, à la condition qu'ils servent directement les objectifs du projet ou à la préparation de la demande de financement tiers notifiée.

3

**Ne sont pas éligibles au financement : les dépenses de construction et d'aménagement, les loyers, les coûts de maintenance, les dépenses liées à l'équipement général de l'institut (acquisition de matériel informatique, mobilier de bureau, outils, vêtements de protection), les coûts issus de l'achat, du remplacement ou de la réparation d'outillage, les frais de port, les frais de téléphonie et les dépenses en matériel de bureau.**

Merci de trouver le détail des spécificités nationales concernant les personnes autorisées à déposer une demande et les dépenses éligibles au sein du règlement général d'utilisation du dispositif de soutien Seed Money. En acceptant les fonds accordés, le porteur de projet s'engage à respecter ledit règlement.

## PROCÉDURE DE SÉLECTION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le processus de sélection des projets se divise en deux phases.

La première phase se concentre sur l'évaluation scientifique des demandes. Une commission scientifique ad hoc paritaire « Recherche, innovation et transfert », constituée de scientifiques du GECT Eucor – Le Campus européen, procède à une présélection de jusqu'à 10 projets appelée à être transmise à la Commission des vice-présidents du Campus européen.

Lors de la seconde phase, la Commission des vice-président(e)s évalue la pertinence stratégique des demandes. La décision finale d'attribution des fonds est ensuite prise par l'Assemblée des présidents du GECT Eucor – Le Campus européen.

Il n'existe sur le plan du droit aucune garantie de se voir attribué un quelconque financement.

Pour l'appel à projets 2023, la décision de financement définitive sera transmise au porteur en décembre 2023.

Les projets seront sélectionnés selon les critères d'évaluation suivants :

- la qualité, l'originalité et la pertinence scientifiques du projet au regard des dernières avancées dans le domaine ;
- la pertinence du projet pour la discipline scientifique et pour les enjeux sociétaux ;
- les compétences et complémentarité des partenaires et la visibilité scientifique du consortium ;
- la faisabilité dans le cadre de la période de soutien ainsi que la perspective d'obtenir par la suite un financement tiers ;
- la contribution du projet à la mise en réseau durable des universités membres ;
- la pertinence du projet en vue de renforcer le profil du Campus européen en matière de recherche, d'innovation, de transfert et de formation doctorale ;
- le rayonnement et la visibilité d'Eucor – Le Campus européen.

4

#### CRITÈRES DE NON-RECEVABILITÉ

Par le dépôt de la demande, le porteur de projet certifie que la même demande, couvrant les mêmes dépenses, n'a pas déjà été déposée auprès d'un ou plusieurs autres organismes de soutien en parallèle.

Si un tel dépôt de demande devait avoir lieu après la remise du dossier, les demandeurs s'engagent à informer sans délai le secrétariat du GECT Eucor – Le Campus européen.

Les projets bénéficiant d'un financement dans le cadre de cet appel à projets ne pourront pas déposer une seconde demande lors des prochains appels.